



Bulletin Officiel

N° 5667 Mercredi 08 Août 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018 2

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOMOCER 5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

MICROCRED « 2018-1 » 6-9

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2018-1 » 10

EMPRUNT OBLIGATAIRE «BNA SUBORDONNE 2018-1» 10

INSTAURATION D'UNE COMMISSION DE SURPERFORMANCE

FCP VALEURS CEA 11

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 12-15

WIFAK BANK 16-18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19-20

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2018

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SICAV CROISSANCE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2017

- LA SOCIETE AT-TAKAFULIA

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2018**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2018**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 juillet 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »
SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR –TUNISIE

Nous portons à la connaissance de nos actionnaires que la distribution des dividendes comme décidée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 05 juin 2018, aura lieu le 05 Septembre 2018 au lieu du 30 Septembre 2018, et ce en conformité avec l'article 17 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions
de nominal 100 dinars*

Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis

Registre de Commerce : B01170062013

Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M

Tél : 71 843 600 Fax : 71 843 600

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne
« MICROCRED 2018-1 »**

**De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT
Prix d'émission : 100 dinars**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Suite -

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt** : « MICROCRED 2018-1»

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres** : Nominatives.

➤ **Nature des titres** : Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres** : Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;

→ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière .

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse. .
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2018-1 »

BNA Capitaux –Intermédiaire en Bourse– porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « ATL 2018-1 », ouvertes au public le **27/04/2018**, ont été clôturées le **27/07/2018**, pour un montant de **25.410.500 DT**.

2018 - AS - 6190

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE «BNA Subordonné 2018-1»

BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», ouvertes au public le **10 Mai 2018**, ont été clôturées le **03 Août 2018**, pour un montant de **100 000 000 de dinars**.

2018 - AS - 6191

AVIS DE SOCIETES

Instauration d'une commission de surperformance

FCP VALEURS CEA

Fonds Commun de Placement de Catégorie Mixte
dédié exclusivement aux titulaires de Comptes Epargne en Actions « CEA »
Agrément du CMF n°02-2007 du 05 mars 2007
Adresse : Immeuble Integra- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS informe le public et les porteurs de parts de FCP VALEURS CEA que son conseil d'administration, réuni en date du 22 juin 2018, a décidé d'instaurer une commission de surperformance qui vise à la rémunérer en tant que gestionnaire dudit fonds dès que le FCP réalise un rendement annuel supérieur à 8%.

Cette commission calculée après déduction de tous les frais et commissions, est de 20% HT par an de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimum de 8%.

Cette commission entrera en vigueur à partir de la fin de l'année 2018.

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE (**)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باسْت ليز »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION ()**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

()REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باسْت ليز » dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS WIFAK BANK

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médénine

Registre de Commerce : B134782002

Matricule Fiscal : 798651L/P/M/000

« CHAHADET WIFAK BANK 2018 » Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	6,5%	2%	A la fin de la 7^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »

»

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

La 1^{re} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le **31/07/2025** à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	175,471	175,494		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	119,231	119,248		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,645	101,658		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	104,327	104,345		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,970	104,984		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,661	15,663		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,601	114,615		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,121	1,121		
9 FCP WAFIA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	103,166	103,180		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,611	1,612		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,529	42,534		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,471	57,477		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	130,195	130,251		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	133,448	133,555		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	172,597	172,319		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	624,060	623,481		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	144,939	144,402		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	149,312	149,057		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	148,460	148,214		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,011	119,701		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	135,938	135,925		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	186,114	186,219		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	105,552	105,396		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	110,801	110,871		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	185,604	185,732		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	161,957	161,999		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	117,862	117,939		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	128,171	128,041		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	26,688	26,716		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2461,117	2466,643		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	139,359	140,365		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	167,767	168,179		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	218,424	218,239		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	20,884	20,982		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5502,010	5503,850		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,107	3,151		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,605	2,633		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,349	1,332		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,172	1,170		
40 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,240	1,237		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,262	1,257		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	141,634	140,081		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	127,148	126,480		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1226,269	1222,136		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	13,339	13,240		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	12,033	12,077		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,272	107,286
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,696	101,706
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,699	103,713
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,670	101,681
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,103	103,119
52 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,096	106,109
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	103,609	103,624
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,684	100,696
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,655	102,664
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	103,215	103,230
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,257	102,272
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,780	105,796
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,925	103,938
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,835	102,846
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,967	101,981
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	103,261	103,272
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	101,624	101,643
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,812	102,826
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	104,313	104,325
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	101,714	101,728
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,779	101,790
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	104,512	104,525
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	101,439	101,451
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,508	10,509
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,503	102,514
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	102,451	102,466
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,844	103,856
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,315	10,316

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	66,407	66,343
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	114,646	114,781
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,813	18,814
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	347,672	348,283
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,679	30,710
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2690,696	2685,914
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	79,040	79,070
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,221	57,228
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	123,595	123,458
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	115,652	115,604

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,042	11,032
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,485	12,487
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,155	16,111
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	16,195	16,183
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	18,053	18,073
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,823	14,834
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	170,389	170,244
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	156,254	156,176
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	10,346	10,319
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	132,926	132,774
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	100,675	100,572
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	105,589	105,562
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	97,988	98,075
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	125,104	125,048
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,123	101,072
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,294	11,282
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	109,091	108,967
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	185,448	185,452

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	129,148	127,475
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	115,552	115,644
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	131,978	132,522
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	229,017	227,047
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	199,897	198,902
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,224	167,333
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	27,399	26,797
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	161,179	159,847
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,642	127,233
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9592,290	9539,466
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	84,247	84,036
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1142,371	1143,758
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6460,080	6503,599
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5662,402	5648,773
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,734	102,805

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	130,438	129,715
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 988,063	13 037,447
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2018

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.720.887, un actif net de D : 3.702.206 et un bénéfice de la période de D : 30.386.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 90,95% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 9,04% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	3 384 106,159	4 509 054,718	3 773 109,911
Obligations et valeurs assimilées		3 384 106,159	4 410 455,775	3 772 379,191
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	98 598,943	730,720
Placements monétaires et disponibilités		336 446,131	268 823,875	282 207,024
Placements monétaires	5	325 924,294	258 303,168	271 685,185
Disponibilités		10 521,837	10 520,707	10 521,839
Créances d'exploitation	6	334,541	554 327,509	80 471,124
TOTAL ACTIF		3 720 886,831	5 332 206,102	4 135 788,059
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	16 382,823	18 394,360	10 232,920
Autres créditeurs divers	8	2 297,760	13 015,995	1 292,384
TOTAL PASSIF		18 680,583	31 410,355	11 525,304
ACTIF NET				
Capital	9	3 639 430,358	5 213 529,931	3 993 324,719
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		27,048	24,636	14,074
Sommes distribuables de la période		62 748,842	87 241,180	130 923,962
ACTIF NET		3 702 206,248	5 300 795,747	4 124 262,755
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 720 886,831	5 332 206,102	4 135 788,059

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	44 703,972	90 622,244	64 467,749	130 470,198	235 870,580
Revenus des obligations et valeurs assimilées		44 703,972	90 622,244	60 525,869	126 528,318	231 928,700
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	3 941,880	3 941,880	3 941,880
Revenus des placements monétaires	11	1 395,300	2 777,647	2 102,555	8 682,707	12 489,427
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		46 099,272	93 399,891	66 570,304	139 152,905	248 360,007
Charges de gestion des placements	12	(16 293,227)	(25 748,864)	(12 290,420)	(26 093,201)	(47 399,183)
REVENU NET DES PLACEMENTS		29 806,045	67 651,027	54 279,884	113 059,704	200 960,824
Autres charges	13	(1 005,053)	(2 039,589)	(1 418,871)	(3 136,962)	(5 608,674)
Contribution Conjoncturelle		-	-	(6 370,655)	(12 524,135)	(24 797,738)
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 800,992	65 611,438	46 490,358	97 398,607	170 554,412
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 625,026)	(2 862,596)	(7 200,032)	(10 157,427)	(39 630,450)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		27 175,966	62 748,842	39 290,326	87 241,180	130 923,962
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 625,026	2 862,596	7 200,032	10 157,427	39 630,450
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 565,101	3 122,148	(6 029,815)	6 653,268	6 408,889
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		19,657	39,050	4 800,900	(4 200,977)	1 223,548
RESULTAT DE LA PERIODE		30 385,750	68 772,636	45 261,443	99 850,898	178 186,849

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	30 385,750	68 772,636	45 261,443	99 850,898	178 186,849
Résultat d'exploitation	28 800,992	65 611,438	46 490,358	97 398,607	170 554,412
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 565,101	3 122,148	(6 029,815)	6 653,268	6 408,889
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	19,657	39,050	4 800,900	(4 200,977)	1 223,548
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(119 837,970)	(119 837,970)	(186 117,428)	(186 117,428)	(186 117,428)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(129 954,581)	(370 991,173)	(897 125,033)	(2 129 714,013)	(3 384 582,956)
Souscriptions					
- Capital	1 346 721,818	1 455 596,271	991 493,534	1 729 484,370	2 433 342,384
- Régularisation des sommes non distribuables	901,667	908,324	603,277	866,217	1 727,896
- Régularisation des sommes distribuables	40 093,801	43 829,065	28 895,687	59 212,980	79 825,512
Rachats					
- Capital	(1 471 514,581)	(1 812 525,343)	(1 847 269,327)	(3 771 771,846)	(5 699 942,872)
- Régularisation des sommes non distribuables	(978,256)	(1 034,811)	(1 132,514)	(1 576,469)	(3 510,494)
- Régularisation des sommes distribuables	(45 179,030)	(57 764,679)	(69 715,690)	(145 929,265)	(196 025,382)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(219 406,801)	(422 056,507)	(1 037 981,018)	(2 215 980,543)	(3 392 513,535)
ACTIF NET					
En début de période	3 921 613,049	4 124 262,755	6 338 776,765	7 516 776,290	7 516 776,290
En fin de période	3 702 206,248	3 702 206,248	5 300 795,747	5 300 795,747	4 124 262,755
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	36 860	39 135	59 550	71 195	71 195
En fin de période	35 637	35 637	51 151	51 151	39 135
VALEUR LIQUIDATIVE	103,887	103,887	103,630	103,630	105,386
TAUX DE RENDEMENT	0,79%	1,75%	0,82%	1,65%	3,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société MAXULA INVESTISSEMENT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018, à D : 3.384.106,159 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		3 150 589,150	3 384 106,159	91,41%
<u>Obligations de sociétés</u>		1 794 099,900	1 966 065,640	53,11%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	139 977,000	145 357,287	3,93%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	40 000,000	42 144,000	1,14%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	100 000,000	104 802,192	2,83%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	59 996,100	61 240,191	1,65%
Obligations ATTIJ BANK SUB 2017 au taux de 7,4%	1 500	0,000	120 603,353	3,26%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	107 630,000	110 407,739	2,98%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	46 639,200	47 449,097	1,28%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	60 000,000	61 913,819	1,67%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	75 000,000	76 950,641	2,08%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	40 000,000	41 270,356	1,11%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	60 000,000	63 323,441	1,71%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	80 000,000	82 025,556	2,22%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	60 001,800	60 159,086	1,62%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	90 000,000	93 682,060	2,53%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	205 625,000	209 521,514	5,66%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	69 958,800	70 774,873	1,91%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	30 000,000	30 379,397	0,82%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	30 000,000	31 247,343	0,84%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	60 000,000	61 459,200	1,66%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	80 000,000	82 707,989	2,23%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	102 021,370	2,76%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	60 000,000	62 409,534	1,69%

Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	105 000,000	109 480,077	2,96%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	14 272,000	14 566,846	0,39%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	80 000,000	80 168,679	2,17%
<u>Emprunt National</u>		75 000,000	75 114,834	2,03%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	75 000,000	75 114,834	2,03%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 281 489,250	1 342 925,685	36,27%
BTA-5,5%-7ANS- Octobre 2018	180	174 285,000	185 447,528	5,01%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	302 241,183	8,16%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	101 798,405	2,75%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	254 369,622	6,87%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	197 672,406	5,34%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	98 764,619	2,67%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	202 631,922	5,47%
Total		3 150 589,150	3 384 106,159	91,41%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			90,95%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018 à D : 325.924,294 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif net
Dépôt à vue		323 814,899	325 924,294	8,80%
AMEN BANK		323 814,899	325 924,294	8,80%
Total général		323 814,899	325 924,294	8,80%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			8,76%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018 à D : 334,541 contre D : 554.327,509 à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	148 186,727	16 643,296
Obligations échus à encaisser	-	-	63 492,700
Cession de BTA à encaisser	-	405 806,247	-
Autres	334,541	334,535	335,128
Total	<u>334,541</u>	<u>554 327,509</u>	<u>80 471,124</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2018 à D : 16.382,823 contre D : 18.394,360 au 30 juin 2017 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Smart Asset Management	3 416,499	4 750,478	4 022,258
Maxula Bourse	3 416,500	11 067,158	3 802,695
Rémunération du dépositaire	9 549,824	2 576,724	2 407,967
Total	<u>16 382,823</u>	<u>18 394,360</u>	<u>10 232,920</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018 à D : 2.297,760 contre D : 13.015,995 au 30 juin 2017 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	304,814	424,783	356,210
Retenue à la source sur commissions	1 410,771	-	353,999
Contribution Conjoncturelle	-	12 524,135	-
Autres	582,175	67,077	582,175
Total	<u>2 297,760</u>	<u>13 015,995</u>	<u>1 292,384</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2018, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2017

Montant	3 993 324,719
Nombre de titres	39 135
Nombre d'actionnaires	93

Souscriptions réalisées

Montant	1 455 596,271
Nombre de titres émis	14 265
Nombre d'actionnaires nouveaux	13

Rachats effectués

Montant	(1 812 525,343)
Nombre de titres rachetés	(17 763)
Nombre d'actionnaires sortants	(18)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	39,050
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 122,148
Régularisation des sommes non distribuables	(126,487)

Capital au 30-06-2018

Montant	3 639 430,358
Nombre de titres	35 637
Nombre d'actionnaires	88

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 44.703,972 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018, contre D : 64.467,749 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2018	Du 01/01 Au 30/06/2018	Du 01/04 Au 30/06/2017	Du 01/01 Au 30/06/2017	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	28 356,852	59 131,652	37 140,959	73 731,334	142 620,590
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	16 347,120	31 490,592	23 384,910	52 796,984	89 308,110
<u>Dividendes</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- des titres OPCVM	-	-	3 941,880	3 941,880	3 941,880
TOTAL	44 703,972	90 622,244	64 467,749	130 470,198	235 870,580

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 1.395,300, contre D : 2.102,555 pour la même période de l'exercice 2017, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2018	Du 01/01 Au 30/06/2018	Du 01/04 Au 30/06/2017	Du 01/01 Au 30/06/2017	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	1 395,300	2 777,647	1 185,330	3 328,977	7 135,697
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	917,225	5 353,730	5 353,730
TOTAL	1 395,300	2 777,647	2 102,555	8 682,707	12 489,427

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 à D : 16.293,227, contre D : 12.290,420 pour la même période de l'exercice 2017, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2018	Du 01/01 Au 30/06/2018	Du 01/04 Au 30/06/2017	Du 01/01 Au 30/06/2017	Année 2017
Commission de gestion	3 406,613	7 103,071	4 750,478	10 304,436	18 767,961
Commission de distribution	3 406,614	6 765,793	4 919,942	11 068,765	19 356,022
Commission de dépôt	9 480,000	11 880,000	2 620,000	4 720,000	9 275,200
Total	16 293,227	25 748,864	12 290,420	26 093,201	47 399,183

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 1.005,053, contre D : 1.418,871 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2018	Du 01/01 Au 30/06/2018	Du 01/04 Au 30/06/2017	Du 01/01 Au 30/06/2017	Année 2017
Redevance du CMF	954,238	1 948,978	1 365,883	3 018,822	5 384,750
Commissions bancaires	50,815	90,611	52,988	118,140	223,924
Total	1 005,053	2 039,589	1 418,871	3 136,962	5 608,674

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2018

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV-CROISSANCE » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 17.325.661, un actif net de D : 17.314.470 et un bénéfice de la période de D : 1.021.404.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV-CROISSANCE » comprenant le bilan au 30 Juin 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les disponibilités et les placements monétaires représentent au 30 Juin 2018, 15,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Néanmoins et compte tenu des placements monétaires échus et non encore encaissés, le ratio sus indiqué serait de 33,81%.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2018	30/06/2017	Année 2017
Portefeuille-titres	4	<u>11 369 036,727</u>	<u>9 736 752,543</u>	<u>10 030 132,377</u>
Actions et droits rattachés		10 288 733,695	8 798 259,114	9 060 111,181
Obligations et valeurs assimilées		225 333,000	241 201,000	247 845,000
Titres OPCVM		854 970,032	697 292,429	722 176,196
Placements monétaires et disponibilités		<u>2 743 432,458</u>	<u>3 273 306,599</u>	<u>2 808 485,632</u>
Placements monétaires	5	2 743 317,109	3 273 150,592	2 808 275,293
Disponibilités		115,349	156,007	210,339
Créances d'exploitation	6	<u>3 213 191,571</u>	<u>1 185 892,558</u>	<u>1 936 493,092</u>
TOTAL ACTIF		<u>17 325 660,756</u>	<u>14 195 951,700</u>	<u>14 775 111,101</u>
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	11 190,855	23 676,380	17 418,612
TOTAL PASSIF		<u>11 190,855</u>	<u>23 676,380</u>	<u>17 418,612</u>
ACTIF NET				
Capital	8	16 952 052,868	13 881 124,744	14 395 631,797
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28,933	42,208	42,208
Sommes distribuables de l'exercice en cours		362 388,100	291 108,368	362 018,484
ACTIF NET		<u>17 314 469,901</u>	<u>14 172 275,320</u>	<u>14 757 692,489</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>17 325 660,756</u>	<u>14 195 951,700</u>	<u>14 775 111,101</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	9	302 541,980	333 576,946	226 562,610	300 222,780	377 100,480
Dividendes		298 553,980	325 896,946	223 394,610	293 890,780	364 122,080
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 988,000	7 680,000	3 168,000	6 332,000	12 978,400
Revenus des placements monétaires	10	54 611,533	99 691,051	31 820,355	62 410,349	139 390,125
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		357 153,513	433 267,997	258 382,965	362 633,129	516 490,605
Charges de gestion des placements	11	(28 681,293)	(55 568,705)	(23 483,061)	(46 349,416)	(97 702,734)
REVENU NET DES PLACEMENTS		328 472,220	377 699,292	234 899,904	316 283,713	418 787,871
Autres charges	12	(9 484,648)	(18 135,634)	(7 691,620)	(12 744,536)	(30 275,592)
Contribution conjoncturelle		-	-	(6 954,402)	(13 832,382)	(27 894,096)
RESULTAT D'EXPLOITATION		318 987,572	359 563,658	220 253,882	289 706,795	360 618,183
Régularisation du résultat d'exploitation		2 329,210	2 824,442	(59,015)	1 401,573	1 400,301
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		321 316,782	362 388,100	220 194,867	291 108,368	362 018,484
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 329,210)	(2 824,442)	59,015	(1 401,573)	(1 400,301)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		533 367,086	1 379 152,750	705 853,582	633 918,291	922 664,679
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		170 223,874	713 406,180	102 105,741	146 186,239	373 219,775
Frais de négociation de titres		(1 174,100)	(4 228,920)	(686,726)	(970,507)	(2 252,739)
RESULTAT DE LA PERIODE		1 021 404,432	2 447 893,668	1 027 526,479	1 068 840,818	1 654 249,898

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 021 404,432	2 447 893,668	1 027 526,479	1 068 840,818	1 654 249,898
Résultat d'exploitation	318 987,572	359 563,658	220 253,882	289 706,795	360 618,183
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	533 367,086	1 379 152,750	705 853,582	633 918,291	922 664,679
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	170 223,874	713 406,180	102 105,741	146 186,239	373 219,775
Frais de négociation de titres	(1 174,100)	(4 228,920)	(686,726)	(970,507)	(2 252,739)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(361 105,040)	-	(370 682,660)	(370 682,660)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	295 788,888	469 988,784	(2 927,400)	267 930,076	267 938,165
Souscriptions					
- Capital	293 096,950	566 460,640	3 961,980	313 524,684	314 845,344
- Régularisation des sommes non distribuables	25 977,856	48 317,371	94,485	(292,531)	(182,091)
- Régularisation des sommes distribuables	2 448,542	4 907,505	87,960	2 689,898	2 724,723
Rachats					
- Capital	(23 795,990)	(135 230,870)	(6 603,300)	(46 223,100)	(47 543,760)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 819,138)	(11 456,080)	(321,550)	(480,550)	(581,629)
- Régularisation des sommes distribuables	(119,332)	(3 009,782)	(146,975)	(1 288,325)	(1 324,422)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 317 193,320	2 556 777,412	1 024 599,079	966 088,234	1 551 505,403
ACTIF NET					
En début de période	15 997 276,581	14 757 692,489	13 147 676,241	13 206 187,086	13 206 187,086
En fin de période	17 314 469,901	17 314 469,901	14 172 275,320	14 172 275,320	14 757 692,489
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	50 165	49 607	49 617	48 595	48 595
En fin de période	51 093	51 093	49 607	49 607	49 607
VALEUR LIQUIDATIVE	338,881	338,881	285,691	285,691	297,492
TAUX DE RENDEMENT	6,27%	16,37%	7,81%	7,93%	12,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 juin 2018.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2018 à D : 11.369.036,727 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2018	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 020 454,414	10 288 733,695	59,42%
<u>Actions</u>		4 020 448,656	10 288 721,995	59,42%
Actions BIAT	10 009	254 317,230	1 669 291,011	9,64%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 013 971,000	5,86%
Actions UIB	56 400	609 345,600	1 739 395,088	10,05%
Actions Monoprix	57 600	355 380,145	616 608,000	3,56%
Actions BH	26 600	195 256,089	589 456,000	3,40%
Actions ATTIJARI BANK	31 801	285 117,111	1 608 462,779	9,29%
Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	731 133,744	4,22%
Actions AIR Liquide	4 448	457 949,636	389 155,520	2,25%
Actions BTE	1 555	29 671,220	20 807,455	0,12%
Actions CIL	19 484	72 597,890	311 744,000	1,80%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	69 451,200	0,40%
Actions ATB	3 752	27 710,250	15 604,568	0,09%
Actions UBCI	997	39 071,271	21 634,900	0,12%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	99 533,674	0,57%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	199 900,000	1,15%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	59 324,835	0,34%
Actions S.F.B.T	44 919	401 432,430	999 852,021	5,77%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	133 396,200	0,77%
<u>Droits</u>		5,758	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	0,000	1,800	0,00%
Actions SICAV		853 718,042	854 970,032	4,94%
SICAV RENDEMENT	8 428	853 718,042	854 970,032	4,94%
Obligations des sociétés		224 000,000	225 333,000	1,30%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	224 000,000	225 333,000	1,30%
TOTAL GENERAL		5 098 172,456	11 369 036,727	65,66%
Pourcentage par rapport au total des actifs				65,62%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2018 à D : 2.743.317,109 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 237 000,000	1 244 225,909			7,19%
Compte à terme au 02/07/2018 (au taux de 5,540 %)	126 000,000	127 365,563	91 J	N° 082142	0,74%
Compte à terme au 02/07/2018 (au taux de 5,540 %)	219 000,000	221 366,688	91 J	N° 082101	1,28%
Compte à terme au 02/07/2018 (au taux de 5,540 %)	86 000,000	86 929,384	91 J	N° 082088	0,50%
Compte à terme au 02/07/2018 (au taux de 5,540 %)	19 000,000	19 205,329	91 J	N° 082032	0,11%
Compte à terme au 03/07/2018 (au taux de 5,540 %)	57 000,000	57 609,066	91 J	N° 081877	0,33%
Compte à terme au 04/07/2018 (au taux de 5,540 %)	32 000,000	32 338,046	91 J	N° 081967	0,19%
Compte à terme au 05/07/2018 (au taux de 5,540 %)	55 000,000	55 574,339	91 J	N° 081805	0,32%
Compte à terme au 05/07/2018 (au taux de 5,540 %)	60 000,000	60 626,551	91 J	N° 081808	0,35%
Compte à terme au 15/09/2018 (au taux de 5,890 %)	24 000,000	24 046,475	92 J	N° 081787	0,14%
Compte à terme au 15/09/2018 (au taux de 5,890 %)	15 000,000	15 029,047	92 J	N° 081965	0,09%
Compte à terme au 27/09/2018 (au taux de 5,890 %)	80 000,000	80 030,983	92 J	N° 081944	0,46%
Compte à terme au 28/09/2018 (au taux de 5,890 %)	313 000,000	313 080,814	92 J	N° 001645	1,81%
Compte à terme au 28/09/2018 (au taux de 5,890 %)	32 000,000	32 008,262	92 J	N° 001483	0,18%
Compte à terme au 28/09/2018 (au taux de 5,890 %)	119 000,000	119 015,362	92 J	N° 001647	0,69%
CERTIFICATS DE DEPOT	1 498 039,875	1 499 091,200			8,66%
Certificat de dépôt au 01/07/2018 (au taux de 5,890 %)	499 346,625	499 934,759	10 J	Banque de Tunisie	2,89%
Certificat de dépôt au 06/07/2018 (au taux de 5,890 %)	499 346,625	499 608,232	10 J	Banque de Tunisie (a)	2,89%
Certificat de dépôt au 07/07/2018 (au taux de 5,890 %)	499 346,625	499 548,209	10 J	Banque de Tunisie (b)	2,89%
TOTAL	2 735 039,875	2 743 317,109			15,84%
Pourcentage par rapport au total des actifs		15,83%			

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Juin 2018 un montant de D : 3.213 191,571 contre D : 1.185 892,558 à la même date de l'exercice 2017, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Cessions titres à encaisser	82 560,245	38 384,790	17 980,004
Comptes à terme échus à encaisser	1 614 000,000	1 138 000,000	910 000,000
Certificat de dépôt échus à encaisser	1 500 000,000	-	1 000 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	16 630,656	8 696,938	8 512,418
Dividendes à encaisser	0,670	810,830	0,670
TOTAL	<u>3 213 191,571</u>	<u>1 185 892,558</u>	<u>1 936 493,092</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 juin 2018 un montant de D : 11.190,855 contre D : 23.676,380 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	1 397,349	1 134,800	1 241,192
Etat, retenue à la source	4 302,324	3 522,459	3 848,905
Commissaire aux comptes	5 091,182	4 786,739	11 928,515
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
Contribution conjoncturelle	-	13 832,382	-
TOTAL	<u>11 190,855</u>	<u>23 676,380</u>	<u>17 418,612</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 juin 2018 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2017

Montant	14 395 631,797
Nombre de titres	49 607
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	566 460,640
Nombre de titres émis	1 952
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(135 230,870)
Nombre de titres rachetés	(466)
Nombre d'actionnaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 379 152,750
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	713 406,180
Frais de négociation de titres	(4 228,920)
Régularisation des sommes non distribuables	36 861,291

Capital au 30-06-2018

Montant	16 952 052,868
Nombre de titres	51 093
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 302.541,980 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018, contre D : 226.562,610 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
<u>Dividendes</u>					
- des actions	298 553,980	298 553,980	223 394,610	270 220,610	340 451,910
-des titres OPCVM	-	27 342,966	-	23 670,170	23 670,170
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
- intérêts	3 988,000	7 680,000	3 168,000	6 332,000	12 978,400
TOTAL	302 541,980	333 576,946	226 562,610	300 222,780	377 100,480

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 54.611,533 contre D : 31.820,355 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Intérêts sur comptes à terme	25 278,205	50 467,175	15 747,517	31 284,662	70 220,849
Intérêts sur certificats de dépôt	29 333,328	49 223,876	16 072,838	31 125,687	69 169,276
TOTAL	54 611,533	99 691,051	31 820,355	62 410,349	139 390,125

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 28.681,293 contre D : 23.483,061 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Commission de gestion	24 583,969	47 630,322	20 128,338	39 728,072	83 745,200
Rémunération du dépositaire	4 097,324	7 938,383	3 354,723	6 621,344	13 957,534
TOTAL	28 681,293	55 568,705	23 483,061	46 349,416	97 702,734

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 9.484,648 contre D : 7.691,620 pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
	-		-		
Redevance CMF	4 097,324	7 938,383	3 354,723	6 621,344	13 957,534
Honoraires commissaire aux comptes	3 532,074	7 025,334	2 767,761	3 270,231	10 412,007
Rémunération du PDG	1 200,000	2 400,000	1 200,000	2 400,000	4 800,000
TCL	655,250	771,917	369,136	452,961	1 106,051
TOTAL	9 484,648	18 135,634	7 691,620	12 744,536	30 275,592

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Société At-Takafulia

Siège social : 15, rue de Jérusalem 1002 - Tunis Belvédère

La société At-Takafulia publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Chiheb GHANMI (Cabinet GAC) et M. Mounir GRAJA.

ANNEXE N°1

Bilan au 31 Décembre 2017

(En Dinars Tunisien)

Actifs	Note	31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amortissement & Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	AC1				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		1 001 055	352 662	648 393	87 954
AC14 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		593 408		593 408	581 951
		1 594 463	352 662	1 241 801	669 905
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	AC2				
AC21 Installations techniques et machines		953 451	531 470	421 981	440 177
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		175 315	126 518	48 797	76 531
		1 128 766	657 988	470 778	516 708
AC 3 Placements	AC3				
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation					
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Part dans des entreprises liées					
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises					
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation					
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises					
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP		15 404 111	221 271	15 182 840	8 691 895
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe					
AC333 Prêts hypothécaires					
AC334 Autres prêts		81 258		81 258	40 075
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers				0	0
AC336 Autres		2 489		2 489	5 016 389
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
		15 487 858	221 271	15 266 587	13 748 360
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte					
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	AC5				
AC510 Provisions pour primes non acquises		1 044 992		1 044 992	833 768
AC520 Provision d'assurance vie		173 041		173 041	0
AC530 Provision pour sinistres (vie)					
AC531 Provision pour sinistres (non vie)		3 280 180		3 280 180	971 385
AC540 Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)					
AC541 Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes (non vie)					
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage					
AC560 Autres provisions techniques (vie)					
AC561 Autres provisions techniques (non vie)					
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte					
		4 498 214	0	4 498 214	1 805 152
AC 6 CREANCES	AC6				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 primes acquises et non émises		133 128		133 128	21 638
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe		6 566 180	704 475	5 861 705	3 476 875
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		1 681 821		1 681 821	885 988
AC62 Créances nées d'opération de réassurance					
AC63 Autres créances					
AC631 personnel					
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		563 851		563 851	253 568
AC633 Débiteurs divers					
AC64 Créances sur ressources spéciales					
		8 944 980	704 475	8 240 505	4 638 070
AC 7 Autres éléments d'actif	AC7				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		4 173 952		4 173 952	1 540 234
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés		1 658 097		1 658 097	1 397 261
AC722 Autres charges à répartir		0		0	0
AC73 Comptes de régularisation actif					
AC731 intérêts et loyers acquis non échus		78 944		78 944	188 716
AC732 estimations de réassurances - acceptation					
AC733 autres comptes de régularisation		7 734 336		7 734 336	5 739 763
AC74 Ecart de conversion					
AC75 Autres		-5 342		-5 342	6 372
		13 639 987	0	13 639 987	8 872 346
Total Actifs		45 294 267	1 936 396	43 357 871	30 250 542

Bilan au 31 Décembre 2017

(En Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passif	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		10 000 000	10 000 000
CP5 Résultat reportés		-4 312 481	-4 059 527
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		5 687 519	5 940 473
CP6 Résultat de l'exercice avant impôt		-190 005	-252 955
Total capitaux propres avant affectation	CP1	5 497 514	5 687 519
Passif			
PA1 Atres passifs financiers			
PA11 Emprunt obligataires			
PA12 TCN émis par l'entreprise			
PA13 Autres emprunts			
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers			
		0	0
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires			
PA22 Provisions pour Impôts			
PA23 Autres provisions			
		0	0
PA3 Provisions techniques brutes	PA3		
PA310 Provision pour primes non acquises		6 322 019	4 639 949
PA320 Provision pour assurance vie		4 216 902	2 350 417
PA330 Provision pour sinistres (vie)		0	6 601
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		14 117 449	8 987 419
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)			
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		51 198	28 454
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		8 162	5 950
PA360 Autres provisions technique (vie)			
PA361 Autres provisions technique (non vie)		33 006	185 467
		24 748 736	16 204 256
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte			
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs	PA5	2 236 560	1 571 955
PA6 Autres Dettes	PA6		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directes		126 707	100 375
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances		675 976	160 766
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 Autres			
PA63 Autres dettes			
PA631 Dépôts et cautionnements reçues		723	723
PA632 Personnel		548 528	185 207
PA633 Etat, organismes de sécurités sociales, collectivités publiques		602 072	326 413
PA634 Crédoiteurs divers		765 501	208 065
PA64 Ressources spéciales			
		2 719 506	981 549
PA7 Autres passifs	PA7		
PA71 Comptes de régularisation passif			
PA710 Report commissions reçues des réassureurs			
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession			
PA712 Autres comptes de régularisation passif		8 155 555	5 805 264
PA72 Ecart de conversion			
		8 155 555	5 805 264
Total Passifs et capitaux propres		43 357 871	30 250 542

Etat de résultat technique de l'assurance Non Vie

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(En Dinars Tunisien)

	Note	Opérations Brutes 31/12/2017	Cession Et/ou Rétrocession 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2016
<u>PRNV 1 Primes acquises</u>					
PRNV11 Primes émises et acceptées		14 216 332	-2 379 843	11 836 489	9 100 263
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-1 682 071	262 930	-1 419 141	-490 939
	PRNV1	12 534 261	-2 116 913	10 417 348	8 609 324
<u>PRNT3 Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat</u>	PRNT3	311 137	0	311 137	267 175
<u>PRNV2 Autres produits techniques</u>					
<u>CHNV1 Charges de sinistres</u>					
CHNV11 Montants payés		-4 091 692	116 990	-3 974 702	-3 160 821
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-4 874 480	2 308 795	-2 565 684	-2 801 791
	CHNV1	-8 966 172	2 425 786	-6 540 386	-5 962 612
<u>CHNV 2 Variation des autres provisions techniques</u>		152 461		152 461	797 807
<u>CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes</u>		-36 166		-36 166	-23 063
<u>CHNV 4 Frais d'exploitation</u>					
CHNV41 Frais d'acquisition		-3 215 773		-3 215 773	-2 053 344
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		249 371		249 371	136 465
CHNV43 Frais d'administration		-1 983 864		-1 983 864	-2 162 935
CHNV44 commission reçues des réassureurs			570 565	570 565	376 696
	CHNV4	-4 950 266	570 565	-4 379 701	-3 703 119
<u>CHNV5 Autres charges techniques</u>		0		0	0
<u>CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>		0		0	0
Résultat Technique Non Vie		-954 744	879 438	-75 306	-14 487

Etat de résultat technique de l'assurance Vie

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(En Dinars Tunisien)

	Note	Opérations Brutes 31/12/2017	Cession Et/ou Rétrocession 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2016
PRV 1 Primes acquises					
PRV11 Primes émises et acceptées		2 287 351	-202 127	2 085 224	1 651 841
	PRV1	2 287 351	-202 127	2 085 224	1 651 841
PRV2 Produits de placements					
PRV 2 1 Revenus des placements	PRV21	64 052	0	64 052	45 612
PRV 2 2 Produits des autres placements					
PRV 2 3 Reprise de correction de valeur sur placements					
PRV 2 4 Profits provenant de la réalisation des placements et de change					
		64 052	0	64 052	45 612
PR V3 Plus-values non réalisées sur placements					
PR V4 Autres produits techniques					
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés		-5 620	0	-5 620	-149 842
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		6 601		6 601	123 358
	CHV1	981	0	981	-26 484
CHV 2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provisions d'assurance vie		-1 868 697	173 041	-1 695 656	-1 266 216
CHV22 Autres provisions techniques					
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte					
	CHV2	-1 868 697	173 041	-1 695 656	-1 266 216
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV 4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-275 564	0	-275 564	-260 544
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHV43 Frais d'administration		-61 357	0	-61 357	-132 432
CHV44 commission reçues des réassureurs			35 778	35 778	
		-336 921	35 778	-301 143	-392 975
CHV5 Autres charges techniques					
CH V9 Charges de placements					
CHV 91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt					
CHV 92 Correction de valeur sur placement					
CHV 93 Pertes provenant de la réalisation des placements					
		0	0	0	0
CHV 10 Moins-values non réalisées sur placements		0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat		0	0	0	0
Résultat technique Vie		146 766	6 692	153 458	11 777

Etat de Résultat

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(En Dinars Tunisien)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
RNTV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie		-75 306	-14 487
RTV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie		153 458	11 777
PRNT1 Produits des placements			
PRN T11 Revenus des placements		397 360	381 843
PRN T12 Produits des autres placements			
PRN T13 Reprises de corrections de valeur sur placements		11 347	
PRN T14 Profits provenant de la réalisation des placements			
	PRNT1	408 707	381 843
CHNT1 Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts		-146 005	-85 691
CHNT12 Correction des valeurs sur placements		-70 761	0
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		32 419	-105 210
		-184 346	-190 901
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie		-311 137	-267 175
PRNT2 Autres produits non techniques	PRNT2	4 201 786	3 067 439
CHNT3 Autres charges non techniques	CHNT3	-4 342 455	-3 209 114
Résultat provenant des activités ordinaires		-149 294	-220 619
CHNT4 impôts sur le résultat		-35 711	-27 336
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		-185 005	-247 955
PRNT 4 Gains extraordinaires		0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires		-5 000	-5 000
Résultat net de l'exercice		-190 005	-252 955
Effet modification comptable (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modification comptable		-190 005	-252 955

Tableau des engagements reçus et donnés
Au 31 Décembre 2017

(En Dinars Tunisien)

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016
HB1 Engagements reçus	0	0
Avals, cautions de garanties sur conventions de portage		
Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés		
Avals et cautions de garanties		
HB2 Engagements donnés	41 666	41 666
HB21 Avals, cautions de garanties de crédit donnés		
HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés	41 666	41 666
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Etat de flux de trésorerie
Au 31 Décembre 2017

(En Dinars Tunisien)

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	13 833 357	11 314 646
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-3 651 355	-3 593 100
- Encaissement des primes reçues acceptations		
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Commissions versées sur les acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-923 413	-744 238
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions reçues sur les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-506 136	-315 045
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 385 691	-2 152 111
- Variation des dépôts auprès des cédantes		
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissement liés à l'acquisition de placements financiers	-7 094 820	-4 739 477
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	5 000 000	2 535 977
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-1 654 980	-1 634 095
- Produits financiers reçus	361 744	38 364
- Impôt sur les bénéfices payés		
- Autres mouvements	-9 764	-11 245
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 968 943	699 675
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-282 425	-129 391
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	-200 000
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-282 425	-329 391
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-52 800	-57 200
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-52 800	-57 200
Variation de trésorerie	2 633 717	313 084
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	1 540 234	1 227 151
Trésorerie de fin d'exercice	4 173 952	1 540 234

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété. Son Capital social s'élève au 31/12/2017 à 10.000.000 DT divisé en 2.000.000 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Constitutive de la société a été tenue le 27 juin 2013.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie takaful opérant en Tunisie.

B- Les organes d'administration et de direction

Le Conseil d'administration :

Président : M. Ali HAMMAMI

Administrateurs :

- Assurances Salim, représentée par Mme Dalila BADER
- STAR, représentée par Mme. Olfa KRIMI
- CTAMA, représentée par M. Lamjed BOUKHRISS
- AMI Assurances, représentée par M. Skander NAIJA
- MAE, représentée par M. Lassaad ZARROUK
- Tunis Re, représentée par M. Mohamed Nadhim CHÉRIF
- TSB, représentée par M. Jalel AZZOUZ
- The Islamic Insurance Co. (Jordanie), représentée par M. Ahmed Mohamed SABBAGH
- M. Ahmed TRABELSI
- M. Radhouane ZOUARI

La Direction générale

- Président Directeur Général : M. Ali HAMMAMI
- Directeur Général adjoint : M. Mondher KHABECHE

C- Les organes de supervision et de contrôle

Le Comité de Supervision Charaïque :

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Président : Cheikh Othman BATTIKH

Membres :

- M. Mounir TLILI
- M. Borhane ENNAFATI

Le Comité Permanent d'Audit

Le Comité Permanent d'Audit des Assurances At-Takafulia est composé de 3 membres, désignés par le Conseil d'Administration. Les membres du Comité Permanent d'Audit ci-après mentionnés exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Président : M. Lassaad ZARROUK

Membres :

- M. Ahmed TRABELSI
- M. Jalel AZZOUZ

Le Comité des Placements

Le Comité des Placements des Assurances At-Takafulia est composé de 4 membres, désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité des Placements ci-après mentionnés exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Président : M. Ali HAMMAMI

Membres :

- Assurances Salim,
- Assurances STAR
- Tunis Re

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques des Assurances At-Takafulia est composé de 4 membres, désignés par le Conseil d'Administration. Les membres du Comité des Risques ci-après mentionnés exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Président : Assurances CTAMA

Membres :

- Tunis Ré
- M. Radhouane ZOUARI
- M. Mounir TLILI

Le Comité de Rémunération

Le Comité de rémunérations des Assurances At-Takafulia est composé de 4 membres, désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité de rémunération ci-après mentionnés exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Membres :

- Assurances Salim
- Assurances STAR
- AMI Assurances
- La Direction Générale des Assurances At-Takafulia lorsqu'elle n'est pas concerné par l'objet des délibérations.

Les commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes suivants exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019 :

- Cabinet Mounir GRAJA représenté par M. Mounir GRAJA
- Cabinet "La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C", représenté par M. Chiheb GHANMI

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2017, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relative aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

E- Provision pour dépréciation des placements et des créances

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 10%, 40 %, 60% et 100 % pour les créances datant respectivement de (N), (N-1), (N-2) et (N-3 & antérieures).

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

F- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ Provision pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime

afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

G- Affectation des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction de leur destination. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La compagnie a retenu les critères relatifs à l'effectif, la masse salariale et la surface.

H- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

III. NOTES SUR LE BILAN

AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2017 un montant net de 1 241 801 Dinars contre 669 905 Dinars au 31/12/2016.

Désignation	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	965 539	323 406	642 133	198 716	127 719	70 997
Autres Immobilisations Incorp.	35 516	29 256	6 260	35 516	18 559	16 957
Immobilisations Incorp. en cours	593 408		593 408	581 951		581 951
Total	1 594 463	352 662	1 241 801	816 183	146 278	669 905

AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2017 un montant net de 470 778 Dinars contre 516 708 Dinars au 31/12/2016 :

Désignation	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Agencement Aménagement	362 441	165 344	197 097	358 429	110 594	247 835
Matériel de transport	271 356	230 052	41 304	267 730	176 506	91 224
Matériel de bureau et informatique	272 595	131 765	140 829	144 768	87 478	57 290
Mobilier de bureau	175 315	126 518	48 797	168 513	91 982	76 531
Autres immobilisations corporels	5 393	4 308	1 084	5 393	3 230	2 163
Dépôts et cautionnements	41 666	-	41 666	41 666	-	41 666
Total	1 128 766	657 988	470 778	986 498	469 790	516 708

AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2017 un montant net de 15 266 587 Dinars contre un montant net de 13 748 360 Dinars au 31/12/2016 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	15 404 111	221 271	15 182 840	8 842 673	150 778	8 691 895
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-	-	-
Autres placements	2 489	-	2 489	5 016 389	-	5 016 389
Autres prêts	81 258	-	81 258	40 076	-	40 076
Total	15 487 858	221 271	15 266 587	13 899 138	150 778	13 748 360

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Désignation	31.12.2017
Contrat moudharba polyclinique cap-bon	4 000 000
Participation polyclinique cap-bon	1 693 000
Participation promotion immobilière CTAMA	400 000
Participation promotion immobilière MAE	300 000
Participation société de service automobile	300 000
Participation Société résidence Cap Bon	250 000
Participation Société Global Santé	25 000
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000
Titres participatifs Banque ZITOUNA 2015	500 000
Titres participatifs Banque ZITOUNA 2017	5 000 000
Actions AL WIFAK Inter BANK (*)	2 584 926
ECYC	49 387
Sotupapier	226 798
Sous-Total	15 404 111
Provisions sur actions et titres	- 221 271
Total	15 182 840

(*) La participation de la société au capital de « AL WIFACK INTERNATIONAL BANK » a été évaluée à son coût d'acquisition. En dépit d'une dépréciation par rapport au cours boursier, il n'a pas été constaté de provision en considération d'une valeur d'inventaire (valeur d'usage) qui retient, conformément aux normes comptables 7 et 31, des éléments liés à l'utilité que procure cette participation à la société At-Takafulia, ainsi qu'aux perspectives d'une meilleure rentabilité de la banque, telles que présentées dans son business plan.

A signaler que le cours moyen en bourse de décembre 2016 était de 6,391 dinars. Ce cours s'est amélioré en 2017 pour atteindre en décembre 7,020 dinars.

AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2017 un montant net de 4 498 214 Dinars contre 1 805 152 Dinars au 31/12/2016 :

	31.12.2017	31.12.2016
Provisions pour primes non acquises	1 044 993	833 768
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	3 280 180	971 385
Provisions d'assurance Vie	173 041	-
Total	4 498 214	1 805 152

AC510 - Autres provisions techniques

Les parts des réassureurs dans les Provisions pour primes non acquises s'élève au 31/12/2017 à 1 044 993 Dinars détaillées par branche d'assurance comme suit :

Branche	31.12.2017	31.12.2016
Auto	152 453	-
Incendie	138 962	98 828
Transport	322 211	312 099
R. Divers	44 419	371 135
Vie	-	51 706
R. Techniques	376 962	-
Acceptation	9 985	-
Total	1 044 993	833 768

AC531- Provisions pour sinistres à payer Non Vie

Les parts des réassureurs dans les Provisions pour sinistres à payer s'élève au 31/12/2017 à 3 280 180 DT détaillées par branche d'assurance comme suit :

Branche	31.12.2017	31.12.2016
Auto	652 500	397 500
Incendie	2 339 368	336 965
Transport	162 292	4 296
R. Divers	559	232 624
R. Techniques	99 166	-
Acceptation	26 295	-
Total	3 280 180	971 385

AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2017 un montant net de 8 240 505 Dinars contre un montant de 4 638 070 Dinars au 31/12/2016.

Désignation	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Prov	Valeur Nette	Valeur brute	Prov	Valeur Nette
Primes acquises et non émises et primes à annuler	133 128	-	133 128	21 638	-	21 638
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	6 566 180	704 475	5 861 705	3 895 097	418 221	3 476 875
Créances nées d'opérations de réassurance (Rétrocession)	-	-	-	-	-	-
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 681 821	-	1 681 821	885 988	-	885 988
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	563 851	-	563 851	253 568	-	253 568
Total	8 944 980	704 475	8 240 505	5 056 291	418 221	4 638 070

AC611- Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2017 à 133 128 DT contre un montant de 21 638 DT au 31/12/2016. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2017	31.12.2016
Primes acquises et non émises brutes – Automobile	5 741	6 201
Primes acquises et non émises brutes - Incendie	799	5 481
Primes acquises et non émises brutes - RC	0	533
Primes acquises et non émises brutes - I.A	697	48
Primes acquises et non émises brutes - Transport	41 878	1 820
Primes acquises et non émises brutes - Santé	64 961	6 560
Primes acquises et non émises brutes - RDS	14 574	996
Primes acquises et non émises brutes - GROUPE PREVOYANCE	4 478	-
Total	133 128	21 638

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2017 est arrêté à 6 566 180 Dinars contre un solde de 3 895 097 Dinars au 31/12/2016. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
AGENTS GENERAUX	4 891 088	2 414 481
COURTIERS	950 352	1 131 931
CO-ASSUREURS	724 740	348 684
Total Brut	6 566 180	3 895 096
Provision sur créances	704 475	418 221
Total net	5 861 705	3 476 875

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 5 861 705 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bancassurance, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs devraient apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, l'état extracomptable des créances nées d'opérations d'assurance directe par quittance, tel qu'arrêté par la société, fait apparaître un solde de 4 331 841 dinars soit un écart de 2 234 340 dinars par rapport au solde comptable.

La compagnie a engagé des travaux d'apurement et de justification qui sont en cours à la date d'arrêté des états financiers.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2017 à 1 681 821 Dinars, contre 885 986 Dinars au 31/12/2016 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Créances inter-compagnies	500 338	167 855
Inter compagnies ASTREE	294 339	23 386
Inter compagnies CARTE	53 829	23 331
Inter compagnies CTAMA	52 580	39 985
Inter compagnies MGA	-	-
Inter compagnies GAT	58 938	49 693
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	56 768	66 941
Inter compagnies MAE	89 966	83 391
Inter compagnies MAGHREBIA	26 323	18 170
Inter compagnies STAR	202 364	202 364
Inter compagnies SALIM	17 862	787
Inter compagnies A M I	131 027	112 537
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	24 032	10 121
Inter compagnies COMAR	135 557	59 517
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	15 738	1 116
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	22 158	26 792
Total	1 681 821	885 986

Le rapprochement entre le solde comptable des créances inter-compagnies qui s'élève à 1 681 821 Dinars et le détail extracomptable de ces créances totalisant 469 173 Dinars, fait ressortir un écart positif de 1 212 648 Dinars.

La compagnie a engagé des travaux d'apurement et de justification qui sont en cours à la date d'arrêté des états financiers.

AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2017 un solde de 13 639 987 Dinars contre un solde de 8 872 346 Dinars au 31/12/2016.

	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 173 952	1 540 234
Frais d'acquisition reportés	1 646 632	1 397 261
Intérêts et loyers acquis non échus	78 944	188 716
Autres comptes de régularisation	7 734 336	5 739 763
Autres	6 123	6 372
Total	13 639 987	8 872 346

AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2017 comme suit :

	31.12.2017	31.12.2016
Banques *	1 678 726	99 100
Caisses	46 304	9 889
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	7 042	1 165
Chèques et effets à l'encaissement	2 441 880	1 430 081
Total	4 173 952	1 540 235

(*)Le compte« Banque Zitouna Agence Mohamed V »présente un solde comptable créditeur de 503 203 Dinars au 31 Décembre 2017. Les relevés de ce compte chez la banque font apparaitre un solde créditeur 334 358 dinars. L'état de rapprochement de ce compte comporte plusieurs suspens en rapprochement provenant des années 2017 et antérieures. Afin de pallier à ces suspens, At-Takafulia est en train d'implémenter une solution logicielle pour la gestion de la trésorerie, et a engagé des travaux d'apurement et de justification qui sont en cours à la date d'arrêté des états financiers.

AC721- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2017 un solde de 1 646 632 Dinars contre un solde de 1 397 261 Dinars au 31/12/2016. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
F.A.R - AUTOMOBILE	1 172 472	933 096
F.A.R - INCENDIE	131 469	104 818
F.A.R - RC	13 233	12 959
F.A.R - I.A	4 756	6 249
F.A.R - TRANSPORT	84 967	101 816
F.A.R - GROUPE MALADIE	806	373
F.A.R - ASS. VOYAGE	4 316	3 057
F.A.R - RDS	161 131	146 948
F.A.R - ACCEPTATIONS	73 482	87 945
Total	1 646 632	1 397 261

AC733- Autres comptes de régularisation

Les comptes de régularisation-actifs s'élèvent au 31/12/2017 à 7 734 336 Dinars ventilés ainsi :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Produits WAKALA non échus	7 422 343	5 515 093
Produits MOUDHARBA non échus	159 559	72 235
Charges constatées d'avance	152 434	152 434
Total	7 734 336	5 739 762

CP1-Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016	10 000 000			-4 059 526	-252 955	5 687 519
Augmentation du capital						0
Capital souscrit non encore libéré						0
Autres capitaux propres						0
Report à nouveau				-252 955	252 955	0
Résultat net de l'exercice					-190 005	-190 005
Solde au 31/12/2017	10 000 000			-4 312 481	-190 005	5 497 514

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 2 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,0%
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance (STAR)	400 000	2 000 000	20,0%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,0%
AMI Assurances	260 000	1 300 000	13,0%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,0%
Tunis Ré	160 000	800 000	8,0%
TSB	50 000	250 000	2,5%
The Islamic Insurance. Company (Jordanie)	50 000	250 000	2,5%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,9%
M. Radhouan ZOUARI	38 000	190 000	1,9%
M. Ali HAMMAMI	4 000	20 000	0,2%
Situation nette	2 000 000	10 000 000	100%

PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 24 748 736 Dinars à fin 2017 contre 16 204 256 Dinars fin 2016.

	31.12.2017	31.12.2016
Provisions pour primes non acquises	6 322 019	4 639 949
Provisions d'assurance vie	4 216 902	2 350 417
Provision pour sinistres (vie)	-	6 601
Provision pour sinistres (non vie)	14 117 449	8 987 419
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	51 198	28 454
Provisions pour égalisation et équilibrage	8 162	5 950
Autres provisions techniques Non vie	33 006	185 467
Total	24 748 736	16 204 256

PA310- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2017 un montant de 6 322 019 Dinars contre 4 639 949 Dinars au 31/12/2016. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2017	31.12.2016
AUTOMOBILE	4 501 545	3 160 729
INCENDIE	504 758	355 054
RC	50 806	43 897
IA	18 259	21 169
TRANSPORT	326 220	344 883
MALADIE	3 096	1 264
ASS VOYAGE	16 570	10 356
RDS	618 639	497 766
ACCEPTATION	282 125	204 831
Total	6 322 019	4 639 949

PA320- Provisions d'assurances vie

La provision d'assurance vie totalise au 31/12/2017 un montant de 4 216 902 DT contre 2 350 417 DT au 31/12/2016.

PA331- Provisions pour sinistres non vie

Le montant des provisions pour sinistres à payer nettes de recours s'élèvent au 31/12/2017 à 14 117 449 DT contre 8 987 419 DT au 31/12/2016. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2017	31.12.2016
Automobile	10 607 111	7 890 444
Incendie	2 437 415	379 586
Transport	160 456	- 18 522
RDS	124 844	202 504
Maladie Groupe "Santé"	71 601	74 377
Acceptation	31 801	30 360
Chargement de 5% pour Frais de gestion	684 220	428 669
Total	14 117 449	8 987 419

PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des récessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires élèvent à 2 236 560 Dinars au 31/12/2017 contre 1 571 955 Dinars au 31/12/2016.

PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 2 719 506 DT au 31/12/2016 contre 981 549 DT au 31/12/2016.

	31.12.2017	31.12.2016
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	126 707	100 375
Dettes nées d'opérations de Réassurances	675 976	160 766
Dépôts et cautionnements reçus	723	723
Personnel	548 528	185 207
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	602 072	326 413
Créditeurs divers	765 501	208 065
Total	2 719 506	981 549

PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2017 à 8 155 555 DT contre 5 805 264 DT fin 2016. Le détail se présente comme suit :

	31.12.2017	31.12.2016
Charges Wakala non échus	-	5 515 093
Charges Moudharba non échus	-	72 235
AUTRES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 727 419	-
CHARGE A PAYER	428 136	217 936
Total	8 155 555	5 805 264

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

PRNV 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2017 à 10 417 348 DT contre 8 609 324 DT à fin 2016.

Libellés	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	14 216 332	-2 379 843	11 836 489	10 900 019	-1 799 756	9 100 263
VARIATION PPNA	1 682 071	-262 930	1 419 141	-657 184	166 245	-490 939
Total	12 534 261	-2 116 913	10 417 348	10 242 835	-1 633 511	8 609 324

PRNT 3- Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2017 de 311 137 DT contre un montant de 267 175 DT au 31/12/2016.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2017 à 6 540 386 DT contre 5 962 613 DT à fin 2016. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	4 091 692	-116 990	3 974 702	3 269 411	-108 590	3 160 821
Variation de la provision pour sinistres à payer	4 874 480	-2 308 795	2 565 684	2 906 327	-104 535	2 801 792
Total	8 966 172	-2 425 786	6 540 386	6 175 738	-213 125	5 962 613

CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2017 à 4 950 266 Dinars contre 3 703 118 Dinars à fin 2016.

Libellés	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur brute	Cession	Valeur brute	Cession
Frais d'acquisition	-	3 215 773	-	2 053 344
Variation des frais d'acquisition reportés		249 371		136 465
Frais d'administration	-	1 983 864	-	2 162 935
Commissions reçues des réassureurs		-		376 696
Total	-	4 950 266	-	3 703 118

CHNV41- Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde brut de 3 215 773 DT au 31/12/2016 contre un solde de 2 053 344 DT au 31/12/2016.

CHNV42- La variation des frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés tels que définis au niveau de la note AC721 présentent une variation positive de 249 371 DT au 31/12/2017.

CHNV43- Les frais d'administration

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2017 est de 1 983 864 DT contre 2 162 935 DT au 31/12/2016.

CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non vie sont arrêtées au 31/12/2017 à 570 565 DT contre 376 696 DT au 31/12/2016.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

PRV 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2017 à 2 085 224 DT contre 1 651 841 DT à fin 2016.

Libellés	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	2 287 351	-202 127	2 085 224	1 751 436	-99 595	1 651 841
Total	2 287 351	-202 127	2 085 224	1 751 436	-99 595	1 651 841

PRV 21- Produits de placement

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2017 à 64 052 DT contre 45 612 DT au 31/12/2016 soit une augmentation de 11 455 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Vie s'élèvent à fin 2017 à -981 DT contre 26 484 DT à fin 2016.

Libellés	31.12.2017		2 016	
MONTANTS PAYES		5 620		149 842
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-	6 601	-	123 357
Total	-	981		26 485

CHV2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2016 à 1 695 656 DT contre 1 266 216 DT à fin 2016.

Libellés	31.12.2017		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'égalisation vie	2 212		2 212
Provision Mathématique - IND. ÉPARGNE & PREVOYANCE	568 553		568 553
Provision Mathématique - IND. ÉPARGNE	386 932		386 932
Provision Mathématique - GROUPE ÉPARGNE	69 486		69 486
Provision Mathématique - INDÉMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE	12 549		12 549
Provision Mathématique - TD À CAPITAL DÉGRESSIF	828 965	-173 041	655 924
Total	1 868 697	-173 041	1 695 656

VI. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

PRNT1- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2017 à 408 707 DT contre 381 843 DT à fin 2016.

PRNT2- Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques s'élèvent à fin 2017 à 4 201 786 DT contre 3 067 438 DT à fin 2016.

Libellés	31.12.2017	31.12.2016
PRODUIT WAKALA	4 107 250	3 015 934
PRODUIT MOUDHARABA	87 324	45 652
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	7 212	5 852
Total	4 201 786	3 067 438

CHNT3-Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques s'élèvent à fin 2017 à 4 342 455 DT contre 3 209 114 DT à fin 2016. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31.12.2017	31.12.2016
CHARGE WAKALA	4 107 250	3 015 934
CHARGE MOUDHARABA	87 324	45 652
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	147 881	147 528
Total	4 342 455	3 209 114

VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments d'actif

Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements

Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie

Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie

Annexe 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2017

Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2017

Etat récapitulatif des Placements

Annexe n° 9 :

Rubriques	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins
				Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	-
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	15 404 111	15 182 840	15 182 840	221 271
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPCVM	-	-	-	-
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Autres prêts	81 258	81 258	81 258	-
Autres	2 489	2 489	2 489	-
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total :	15 487 858	15 266 587	15 266 587	221 271

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
Annexe n° 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2015	2016	2017
<i>Inventaire 2015</i>			
Règlements cumulés	1 161 932		
Provisions pour sinistres	3 008 925		
Total charges des sinistres	4 170 857		
Primes acquises	7 052 701		
% sinistres / primes acquises	59%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2015	2016	2017
<i>Inventaire 2016</i>			
Règlements cumulés	2 457 415	1 326 639	
Provisions pour sinistres	2 289 275	3 598 855	
Total charges des sinistres	4 746 690	4 925 494	
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	
% sinistres / primes acquises	67%	48%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2015	2016	2017
<i>Inventaire 2017</i>			
Règlements cumulés	2 707 954	2 061 530	1 583 475
Provisions pour sinistres	2 128 058	3 473 785	4 897 052
Total charges des sinistres	4 836 013	5 535 315	6 480 527
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	12 534 261
% sinistres / primes acquises	69%	54%	52%

Ventilation des charges et produits des placements

Annexe n° 11

	Revenus et frais financiers Concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		0	0
Revenus des participations		-471 504	-471 504
Revenus des autres placements		0	0
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)			
Total produits des placements	0	-471 504	-471 504
Intérêts		89 110	89 110
Frais externes et internes		56 895	56 895
Autres frais		-32 419	-32 419
Total charges des placements		113 586	113 586

Résultat technique par catégorie d'assurance Vie
Annexe 12

Rubriques	Assurance Vie
Primes acquises	2 287 351
<i>Primes émises</i>	2 282 992
<i>Variation des primes acquises et non émises</i>	4 359
Charges de prestations	1 867 716
<i>Prestations et frais payés</i>	5 620
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	-6 601
<i>Charges des autres provisions techniques</i>	1 868 697
<i>Solde de souscription</i>	419 635
Frais d'acquisition	-275 564
Autres charges de gestion nettes	-61 357
<i>Charges d'acquisition et de gestion nettes</i>	-336 921
Produits des placements	64 052
Participation aux résultats	0
<i>Solde financier</i>	64 052
Parts des réassureurs dans les primes acquises	-202 127
Parts des réassureurs dans les prestations payées	0
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	173 041
Parts des réassureurs dans les participations aux résultats	35 778
Commissions reçues des réassureurs	35 778
<i>Solde de réassurance</i>	6 692
Résultat technique	153 458

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie
Annexe 13

Rubriques	Assurance Non Vie						Total
	Automobile	Transport	Incendie	Santé, Inc & Invalidité	Risques Divers et Techniques	Acceptation	
Primes acquises	8 628 386	1 080 900	801 753	1 259 106	674 202	89 914	12 534 261
<i>Primes émises</i>	9 990 802	973 684	960 258	1 202 459	841 123	167 209	14 135 534
<i>Variation des primes non acquises</i>	-1 340 817	18 663	-149 705	-1 832	-131 086	-77 295	-1 682 071
<i>Variation des primes acquises et non émises</i>	-460	88 660	-4 682	58 479	-34 908	0	107 090
<i>Variation des primes à annuler</i>	-21 139	-107	-4 118	0	-926	0	-26 292
Charges de prestations	5 464 124	201 367	2 198 659	981 623	24 286	-20 183	8 849 876
<i>Prestations et frais payés</i>	2 742 590	7 068	34 328	941 672	107 253	3 230	3 836 142
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	2 721 534	194 299	2 164 331	39 950	-82 967	-23 412	5 013 735
<i>Solde de souscription</i>	3 164 262	879 533	-1 396 907	277 483	649 916	110 097	3 684 385
Frais d'acquisition	-2 096 612	-204 332	-201 514	-252 341	-176 513	-35 089	-2 966 401
Autres charges de gestion nettes	-1 402 168	-136 653	-134 768	-168 760	-118 048	-23 467	-1 983 864
<i>Charges d'acquisition et de gestion nettes</i>	-3 498 780	-340 984	-336 282	-421 101	-294 561	-58 557	-4 950 266
Produits des placements	219 908	21 432	21 136	26 467	18 514	3 680	311 137
Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
<i>Solde financier</i>	219 908	21 432	21 136	26 467	18 514	3 680	311 137
Parts des réassureurs dans les primes acquises	-600 065	-514 982	-448 830	0	-512 741	-40 295	-2 116 913
Parts des réassureurs dans les prestations payées	0	36 089	6 339	0	71 835	2 726	116 990
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	255 000	157 996	2 003 183	0	-105 496	-1 888	2 308 795
Parts des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	3 252	0	0	0	3 252
Commissions reçues des réassureurs	156 435	75 918	157 310	0	167 756	9 895	567 313
<i>Solde de réassurance</i>	-188 630	-244 979	1 721 254	0	-378 645	-29 562	879 438
Résultat technique	-303 241	315 002	9 201	-117 151	-4 776	25 658	-75 306

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Annexe n° 14

Rubriques	Exercice
	2017
Participation aux résultats (<i>états de résultat technique</i>)	0
* Participation attribuée à des contrats	0
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie	0
* Provisions mathématiques moyennes	
* Montant minimum de participations	
* Montant effectif de la participation	

**Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2017**

	Raccordement	Total
Primes	PRV11	2 287 351
Charges de prestations	CHV11	981
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	-1 868 697
Solde de souscription :		419 635
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	-275 564
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	-61 357
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-336 921
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	64 052
Participation aux résultats	CHV3	0
Solde Financier :		64 052
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-202 127
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	173 041
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	35 778
Solde de réassurance :		6 692
	Résultat technique	153 458
Informations complémentaires :		
<i>Versements périodiques de rentes Vie</i>		0
<i>Montants des rachats Vie</i>		0
<i>Capitaux échus Vie</i>		0
<i>Intérêts techniques bruts de l'exercice</i>		0
<i>Provisions techniques brutes Vie à la clôture</i>		4 225 064
<i>Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture</i>		2 362 968

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2017**

	Raccordement	Total
Primes acquises		12 534 261
Primes émises	PRNV11	14 216 332
Variation des primes non acquises	PRNV12	-1 682 071
Charges de prestations		8 849 876
Prestations et frais payés	CHNV11	3 836 142
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	5 013 735
Solde de souscription :		3 684 385
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-2 966 401
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	-1 983 864
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-4 950 266
Produits nets de placements	PRNT3	311 137
Participation aux résultats	CHNV3	0
Solde Financier :		311 137
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	-2 116 913
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	116 990
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	2 308 795
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHNV3 2° Colonne	3 252
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	567 313
Solde de Réassurance :		879 438
Résultat technique :		-75 306
<u>Informations complémentaires :</u>		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		6 322 019
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		4 639 949
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		14 117 449
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		8 994 019
Provisions pour PB & Ristournes à la clôture		51 198
Provisions pour PB & Ristournes à l'Ouverture		27 250
Autres provisions techniques à la clôture		41 168
Autres provisions techniques à l'ouverture		43 895

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES
TAKAFUL « At-Takafulia »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2017, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA», au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 43 357 871 dinars, des capitaux propres positifs de 5 497 514 dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 190 005 dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le système d'information de la compagnie At-Takafulia en production en 2017 ne permet pas de retracer la correspondance entre les encaissements/décaissements effectués avec les mouvements des comptes bancaires. L'encaissement des primes et le règlement des sinistres subrogés à At-Takafulia peuvent ne pas être comptabilisés et les flux correspondants demeurent par conséquent au niveau de l'Etat de rapprochement bancaire, ce qui a engendré l'accumulation des suspens bancaires au niveau de l'Etat de rapprochement bancaire qui proviennent des années 2017 et antérieurs.

Cette situation conjuguée à l'incapacité du système de préserver l'image du détail des créances à une date antérieure et l'absence d'extraction du détail de ces créances effectuée par la compagnie à la date du 31 décembre 2017 n'a pas permis la justification des comptes chèques à l'encaissement et des comptes créances sur les assurés, les agents, les courtiers et les autres compagnies.

Par conséquent, le rapprochement entre le solde comptable des autres créances nées d'opération d'assurance directe qui s'élève à 6 566 180 Dinars et le détail extracomptable de ces créances totalisant 4 331 964 Dinars, fait ressortir un écart positif de 2 234 216 Dinars et le rapprochement entre les créances inter-compagnies font ressortir un écart positif de 1 212 648 Dinars entre le solde comptable qui totalise 1 681 821 Dinars et le solde extracomptable qui s'élève à 469 173 Dinars.

La compagnie a engagé des travaux d'apurement et de justification qui sont en cours à la date d'élaboration de notre rapport.

Compte tenu des circonstances détaillées ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'exactitude du solde de la rubrique créances et quant au caractère suffisant des provisions constitués.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Paragraphe d'observation

Séparation totale entre les comptes du « fonds des adhérents » et ceux de la société de gestion « la société At-Takafulia ».

Contrairement aux dispositions de la loi n° 2014-47 du 24 juillet 2014, amendant et complétant le code des assurances, il n'y a pas encore la séparation totale entre les comptes du « fonds des adhérents » et ceux de la société de gestion « la société At-Takafulia ». De ce fait, en l'absence d'états séparés, le résultat déficitaire présenté dans les états financiers de l'exercice 2017, qui s'élève à 190 005 DT, englobe le résultat du fonds des adhérents et celui de la société « At-Takafulia ». Selon la loi précitée, l'entreprise d'assurance Takaful ne peut distribuer aucun bénéfice aux actionnaires sur le surplus d'assurance dégagé par les comptes du fonds des adhérents.

Egalement, elle ne participe pas aux risques supportés par le fonds des adhérents et ne supporte aucune perte qui en découle sauf si cette perte résulte d'un manquement ou d'une contravention aux conditions fixées au contrat d'assurance Takaful.

A défaut de séparation totale des comptes et de préparation d'états séparés, nous ne pouvons pas ventiler les déficits dégagés en 2017 et antérieure entre le fonds des adhérents et la société « At-Takafulia ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de la situation décrite ci-haut dans la section " Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Taux de représentation des provisions techniques

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 03 Juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Exercice clos au 31 décembre 2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « At-Takafulia »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2017 autres que les rémunérations des dirigeants :

La société At-takafulia a conclu un contrat Moudharaba avec la société Polyclinique du Cap Bon pour la construction d'un centre médical sis à Menzel Temime. La convention initiale, conclu en 2015, et validé par le conseil d'administration du 30 Juin 2016 porte sur une enveloppe globale de 3 MD.

Le conseil d'administration des assurances At-Takafulia réunis en date du 13 Juin 2017 a autorisé l'augmentation du plafond de la convention Moudharaba pour le porter à 4MD.

Les montants libérés en 2017 dans le cadre de ce contrat s'élèvent à 1 251 820 Dinars.

En 2017, la société Polyclinique du Cap Bon et Assurances At-Takafulia ont des dirigeants communs. Par conséquent, la convention est couverte par le champ d'application de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017 autres que les rémunérations des dirigeants :

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée par les conseils d'administration du 27 juin 2013 et du 20 octobre 2015. Elle englobe :

- Une rémunération nette annuelle de 90.000 DT
- Une voiture de fonction
- 500 litres d'essence par mois
- Une prime forfaitaire de productivité d'un montant annuel correspondant à un salaire brut.

Au total, les charges totales relatives aux rémunérations servies au président directeur général en 2017 s'élèvent à un montant brut de 200 654 DT.

2. La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par les conseils d'administration du 23 avril 2014 et du 20 octobre 2015. Elle englobe :

- Une rémunération nette annuelle de 72.000 DT
- Une voiture de fonction
- 300 litres d'essence par mois
- Une prime forfaitaire de productivité d'un montant annuel correspondant à un salaire brut.

Au total, les charges totales relatives aux rémunérations servies au directeur général adjoint en 2017 s'élèvent à un montant brut de 192 769 DT.

3. L'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2017 a fixé à 3.000 DT Net le montant des jetons de présence à servir au titre de l'année 2016 à chaque membre du conseil d'administration.

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire réunie le 29 juin 2017 a fixé à 3.000 DT Net le montant des jetons de présence au titre de 2016 à servir à chaque membre du comité de placement et à chaque membre du comité d'Audit.

De plus, le comité Charaïque bénéficie en vertu de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2017 d'une prime annuelle fixée à 3.000 dinars net à servir au titre de l'année 2016 à chaque membre en sus des jetons de présence fixés à 300 dinars par membre et par séance aux membres dudit comité.

Etant donné que la compagnie a procédé au cours des exercices antérieurs à la comptabilisation de la charge des jetons de présence à l'exercice de règlement, l'exercice 2017 a supporté par conséquence la charge des jetons de 2016 payée en 2017 ainsi que le montant des jetons à payer au titre de l'exercice 2017.

La charge supportée en 2017 relatives aux jetons de présence et des rémunérations des comités réglementaires s'élèvent à 135 750 DT.

	PDG		DGA		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Rémunération à court terme	215 631	18 978	198 056	21 609	135 750	51 000
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat de travail						
Paiement en actions						
Total	215 631	18 978	198 056	21 609	135 750	51 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés, et que les travaux qu'on a effectués n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 03 Juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Membre de CPA Associates International

Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR

Mounir GRAJA